CNECJ

SECTION AUTONOME
LYON – CHAMBÉRY – GRENOBLE

Propos de Monsieur Jean-Olivier VIOUT
Procureur Général Honoraire près la Cour d'appel de Lyon
« Jean Moulin face à Klaus Barbie »

Lors de la soirée des Présidents de notre section du 6 novembre 2017, nous avions organisé une visite virtuelle du Mémorial Jean Moulin. À cette occasion, Monsieur Jean-Olivier VIOUT, l'un des acteurs du procès Barbie en 1987, nous avait fait l'honneur d'accepter d'intervenir afin de nous faire revivre cette leçon d'histoire en nous livrant son propos sur le thème de « Jean Moulin face à Klaus Barbie ».

La grande qualité de cette intervention nous a conduit à vous proposer de retrouver in extenso et après accord de Monsieur Jean-Olivier VIOUT l'intégralité de ce discours.

Jean LEROUX
Président CNECJ – Section Lyon–Chambéry–Grenoble

Caluire, lundi 21 juin 1943. Il est un peu plus de quinze heures. Une jeune employée municipale, Simone Percet, intriguée par des bruits inhabituels montant de la place Castellane, s'est mise à la fenêtre de son bureau, au premier étage de la mairie de Caluire qui occupe alors un bâtiment jouxtant la maison du Docteur Dugoujon.

Elle est rejointe par la chef du bureau courrier, Mathilde Demuth et le secrétaire général de la ville Marcel Perriaux. Tous trois découvrent la présence de soldats allemands postés devant la maison du docteur Dugoujon visiblement objet d'une descente de police.

Voici que sept hommes menottés, les mains posées sur la tête, sortent de la maison du docteur Dugoujon encadrés par hommes de la Wehrmacht, le doigt sur la gâchette de leur pistolet mitrailleur et par des individus en civil dont la tenue vestimentaire et le comportement leur font comprendre qu'ils appartiennent à la sinistre Gestapo. Celui qui dirige la rafle qui vient de s'opérer est un fanatique Obersturmführer SS, ayant nom de Klaus Barbie, qui depuis fin 1942, s'est vu confier la direction de la police allemande à Lyon.

Ces sept hommes ainsi entravés sont jetés dans trois tractions Citroën noires, garées sur la place. Deux d'entre eux, André Lassagne et surtout Henri Aubry, alias Thomas, membre du mouvement de Résistance Combat, portent les traces de violences qu'ils ont subies aussitôt après leur interpellation. Klaus Barbie possède l'identité de ce dernier et connait même son alias. C'est sur lui qu'il s'est particulièrement acharné, allant jusqu'à arracher un pied de la table Henry II de la salle à manger du médecin pour s'en servir de matraque, afin de le rouer de coups.

Jean Moulin qui dissimule son nom sous celui de Jacques Martel, ne porte pas de stigmates particuliers. IL ne se trouvait pas dans la salle à manger du premier étage au moment de l'irruption du kommando, mais demeurait dans la salle d'attente du rez-de chaussée surélevé, aux cotés de d'Emile Schwarzenfeld chef du mouvement lyonnais France d'Abord, et de Raymond Samuel Aubrac alias Didot, du mouvement Libération Sud, auprès duquel il a pu se débarrasser d'un papier compromettant que celui-ci a pris dans sa poche et a avalé.

Quelques minutes auparavant, un autre homme a été extrait de la maison du Docteur Dugoujon. Lui n'était pas menotté et n'avait pas les mains sur la tête, mais était simplement pourvu d'un cabriolet, une cordelette à nœuds attachée à son poignet droit, alors que l'autre extrémité, nouée à un morceau de bois, était tenue par un policier allemand. Son nom : René Hardy alias Didot.

Il n'avait pas été convié par Jean Moulin à la réunion prévue ce jour-là en ce lieu, mais avait accompagné Henri Aubry, membre comme lui du mouvement Combat, pour le soutenir dans les discussions qui devaient s'y dérouler.

Au moment où il s'apprêtait à prendre place dans une des tractions avant, il a donné un coup de coude dans l'estomac du policier qui le retenait et s'est enfui en courant à travers la place. Quelques coups de feu sporadiques ont été tirés. L'employée de mairie toujours à sa fenêtre témoignera plus tard *« Je me suis demandée pourquoi les allemands l'avaient laissé filer aussi facilement »*. Car l'homme est parvenu à gagner la montée Castellane sous le regard ébahi du cantonnier Claude Rougis travaillant à proximité immédiate et qui décrira ce qu'il a vu : *« Le jeune homme n'avait rien aux mains ni menottes, ni pistolet, ni autre arme. Les poursuivants se trouvaient à une trentaine de mètres de lui. A l'extrémité d'une haie, en bordure de la route, le fuyard a fait un brusque crochet et a disparu dans un profond fossé recouvert de haies, d'herbes et d'orties de plus d'un mètre de hauteur ; en bordure du fossé se trouvait un mur de 2,50 à 3 mètres de hauteur.*

Arrivés devant le fossé et le mur, les poursuivants se sont arrêtés, hésitant sur la direction prise par l'individu qu'ils poursuivaient (…) Ils n'ont pas pensé à fouiller les herbes du fossé, ce qui m'a paru bien naïf de leur part. Par dépit, le plus petit des policiers a tiré deux coups de revolver dans la propriété voisine ; j'ai pensé que c'était de rage. (…) Puis ils ont fait demi-tour. Je me suis approché du fossé, j'ai dit au jeune homme « Ne bouge pas ». Deux automobiles contenant des policiers ont descendu la montée Castellane puis sont remontées un quart d'heure après. A ce moment-là, j'ai dit au jeune homme « Ils sont remontés, tu peux partir. » Je lui ai demandé s'il était blessé. Il m'a répondu « Non » par un signe négatif de la tête. Je n'ai d'ailleurs pas remarqué qu'il ait eu de blessures à ce moment là. Puis il a descendu la montée Castellane en se dirigeant vers la Saône (témoignage du cantonnier Rougis au commissaire de police Wibot, en date du 14 décembre 1944).

Hardy, lorsqu'il sera ultérieurement interrogé, et sans doute confronté à ce témoignage, affirmera qu'il ne se rendit compte de sa blessure au bras gauche que deux heures plus tard environ.

Mais revenons place Castellane. Dans les voitures des gestapistes, les sept hommes menottés sont rejoints par le Docteur Dugoujon, sa domestique Marguerite Brossier et un boulanger Alfred Fischer qui a eu le malheur en passant sur la place, de regarder de trop près la scène en disant à un policier allemand en civil qu'il a pris pour un badaud comme lui : *« Je suis de Mulhouse, mais j'en suis parti car je déteste les Boches »*.

Bientôt le convoi quitte les lieux dans un crissement de pneus et à vive allure, gagne le siège de la Gestapo implantée dans les locaux de l'Ecole de Santé Militaire de Lyon, au 14 de l'avenue Berthelot que Barbie a réquisitionnés. Les occupants des voitures toujours solidement encadrés sont descendus dans les sous sols du bâtiment. Barbie les rejoint bientôt passant de l'un à l'autre en leur demandant de décliner leur identité.

A l'exception de Schwarzenfeld, tous usent de leur nom d'emprunt. Jean Moulin déclare se nommer Jacques Martel, décorateur, demeurant 17 rue Renan à Lyon et fournit une date et un lieu de naissance imaginaire 22 avril 1897 (il se vieillit de deux années) à Picquigny, village de la Somme dont il sait que les registres d'état civil ont été détruits lors d'un bombardement aérien en juin 1940. Il explique qu'il n'était qu'un simple patient venu en consultation, ainsi qu'en attestait sa présence non point au premier étage mais dans la salle d'attente du rez-de chaussée. Il produit même un certificat médical d'un médecin l'adressant au Dr Dugoujon pour que celui-ci le mette en relation avec un confrère spécialisé en rhumatologie. Mais Barbie ne s'en laisse pas compter aussi facilement.

Toutes les victimes du coup de filet de Caluire prennent, en cours de soirée, le chemin de la prison militaire de Montluc devenue prison allemande depuis février 1943. Si les détenus de cette prison surpeuplée de juifs, résistants et raflés s'entassent à six voire huit, dans de minuscules cellules de moins de quatre mètres carrés, Jean Moulin comme ses compagnons d'infortune sont placés dans des cellules vides de tout autre occupant. Jean Moulin dans la cellule 130 du 2° étage, en face de la cellule 129, affectée au Docteur Dugoujon, de l'autre côté de la galerie.

La journée du mardi 22 juin est consacrée par Barbie à faire effectuer des vérifications d'adresses et perquisitions diverses. Il acquiert bientôt la certitude que parmi les participants à la réunion de Caluire figure un membre important de la Résistance qui utilise le pseudo de Max. Il ignore encore qu'il en est le chef, en qualité de délégué personnel du Général de Gaulle.

Alors pour tenter de le savoir, il va employer les méthodes qui lui sont familières. Il sait qu'Henri Aubry alias Thomas exerce des responsabilités importantes au sein de la Résistance. Il se demande même si ce ne serait pas lui, ce fameux Max. Alors, il va s'en occuper personnellement tout au long de cette matinée du mercredi 23 juin.

Aubry est roué de coups : « *Dis moi qui est Max. Dis moi qui est Max. Tu ne veux pas le dire ? Tu finiras pourtant par me le dire* ». Puis : « *Tu ne veux pas parler ? Alors tu vas mourir.* » Barbie ordonne à une sentinelle de le conduire dans la cour intérieure du siège de la Gestapo. Il fait mettre en scène un simulacre d'exécution. Cynique mais efficace stratagème, Aubry, épuisé par les coups qu'il a reçus et qui ont transformé son dos en une vaste plaie, craque. Il va parler « *Max, c'est Jacques Martel* », terrifiant aveu qu'Henry Aubry n'a jamais caché et qu'il portera comme une croix, jusqu'à sa mort en 1970.

Il est environ midi, ce mercredi 23 juin, Jean Moulin est extrait de sa cellule et conduit au siège de la Gestapo. Nul n'est témoin du face à face avec Barbie qu'il va alors subir, mais on peut l'imaginer. Le soir venu, il est reconduit à la prison de Montluc. Regardant par l'œilleton de sa cellule qui fait face à la sienne, le Docteur Dugoujon le voit claudiquant, un pansement autour de la tête. Une sentinelle prend place devant sa porte où a été inscrit le mot « Allein » (seul) c'est-à-dire à l'isolement. Le lendemain matin, nouveau départ pour l'antre gestapiste de l'avenue Berthelot.

Ce que fut pour Jean Moulin, cette journée du jeudi 24 juin, nul ne le sait jusqu' 6 heures du soir. A cette heure, un sous-officier allemand de la prison de Montluc fait appeler un détenu répondant au pseudonyme de Francis et qui déclare s'appeler Jacques Grimaux. Il s'agit de Christian Pineau, fondateur du mouvement Libération-Sud. N'ayant cessé de répéter qu'il exerçait le métier de coiffeur, on a fini par le croire et on l'a laissé en possession d'un rasoir mécanique, à charge pour lui de raser les prisonniers ou de leur couper les cheveux.

Christian Pineau est conduit dans la cour nord de la prison auprès d'un banc de pierre sur lequel un homme est étendu, gardé par un soldat l'arme à la bretelle. Ordre est donné de le raser. Pineau reconnait aussitôt le haut cadre de la Résistance qui l'avait convoqué à Lyon, le 10 décembre précédent, pour un entretien avec les responsables de Libération-Nord et Libération-Sud.

Laissons-lui la parole : « *Ses yeux sont creusés, comme si on les avait enfoncés dans la tête. Il porte à la tempe une vilaine plaie bleuâtre. Un râle léger s'échappe de ses lèvres gonflées…Je suis là, devant ce corps à peine vivant, dont il va falloir gratter le visage…La lame de rasoir est usagée, elle coupe mal. Il n'est pas facile de dégager le dessus des lèvres et des joues. Cela prend du temps…* » Tout à coup, Jean Moulin ouvre les yeux. Reconnait-il Pineau ? « *Boire* » murmure-t-il. Tandis que la sentinelle se dirige vers un robinet pour remplir un quart d'eau, Christian Pineau a le temps de chuchoter à son oreille quelques phrases de réconfort.

Jean Moulin répond par quelques mots en anglais incompréhensibles tant la voix est brisée, le débit hoquetant. Il avale quelques gorgées et perd connaissance. Pineau est reconduit dans sa cellule tandis que Jean Moulin demeure allongé sur le banc de pierre. Tard dans la soirée, les gardiens décident de lui faire gagner sa cellule.

Le Docteur Dugoujon, toujours attentif aux bruits et l'œil rivé à l'œilleton de la porte de sa cellule, a décrit ce qu'il découvrit et entendit : « *Des gardes le soutenaient ; ses pieds trainaient sur le sol du couloir. Ils le veillèrent toute la nuit. Ils avaient laissé sa porte ouverte. A plusieurs reprises, ils lui donnèrent à boire. J'entendis un des gardiens dire à son collègue : « Dans quel état, ils l'ont mis. » La mimique était claire. Comme me parut claire la réponse de l'autre gardien, plus brutal ou plus indifférent au sort des prisonniers : « C'est un salaud* ».

Le vendredi 25 juin, au matin Jean Moulin est porté hors de sa cellule et va quitter définitivement la prison de Montluc. Le dernier qui l'entreverra sera Raymond Aubrac dont la cellule est située au premier étage, face à l'escalier qui dessert l'étage supérieur où était détenu Moulin.

« *J'avais été alerté par des pas pesants dans l'escalier. Deux soldats descendaient côte à côte, heurtant le mur à chaque marche. Entre eux, porté sous les aisselles, Jean Moulin dont les pieds trainaient sur les marches. Ses habits étaient sales et en loques. Sa tête était couverte d'un méchant pansement grisâtre et penchait sur l'épaule. C'est la dernière vision que j'eus du représentant en France du Général de Gaulle. Cet homme là qui savait tout, n'avait rien dit. Nous avons su plus tard qu'il partait triomphant, vers la mort* ».

Pour l'heure, Jean Moulin est placé dans une voiture à destination de Paris. A ses côtés, a pris place Klaus Barbie qui a dû se résoudre à rendre compte à sa hiérarchie de l'arrestation de Jean Moulin et de ses efforts infructueux pour le faire parler. Il a alors reçu l'ordre de transférer celui-ci au siège central de la Gestapo qui occupe dans la capitale divers immeubles de l'avenue Foch. C'est pour cela qu'il a fait effectuer, la veille au soir, le rasage de son prisonnier pour tenter de lui donner meilleure figure. Car il pressent l'admonestation qu'il va recevoir pour l'avoir mis dans un état physique l'empêchant, en l'état, de pouvoir être utilement interrogé.

C'est ainsi que Barbie va servir à sa hiérarchie une avantageuse version de ses face à face avec Jean Moulin qu'il répétera le 14 mai 1948, au commissaire de police français Louis Bibes, venu l'interroger en zone américaine en Allemagne, où il travaillait à l'époque pour les services secrets US.

« Jean Moulin, alias Max, a eu une attitude magnifique de courage, tentant de se suicider à plusieurs reprises en se jetant dans l'escalier de la cave et en se cognant la tête contre les murs entre les interrogatoires. Il a toujours persisté à se déclarer artiste peintre et il a même fait un dessin de moi et un croquis de ma secrétaire. Ces documents ont disparu lors du bombardement de mai 1944 » (bombardement américain du 26 mai 1944 qui attint le siège de la Gestapo, avenue Berthelot).

Ainsi est née à partir de cette présentation des faits par Barbie, que nul autre témoignage ne vient corroborer, cette assertion d'un dessin de son bourreau exécuté par Jean Moulin, certes peintre et dessinateur confirmé, en réponse à une des questions que celui-ci lui posait.

Et Barbie, en 1972, réfugié en Bolivie mais se sachant recherché et ayant eu connaissance de la tentative avortée de son enlèvement, organisée l'année précédente par Serge Klarsfeld et Regis Debray, va enfoncer le clou pour accréditer dans l'opinion publique l'origine des blessures ayant causé la mort de Jean Moulin.

Dans une interview accordée à un journal brésilien et reproduite dans l'édition de France-Soir du 31 mai 1972, Barbie va même tenter de laisser accroire qu'il a eu vis-à-vis de Jean Moulin un comportement de parfait gentleman.

« *Jean Moulin m'a déclaré. Je suis bien Jean Moulin (…) N'attendez pas de moi que je me mette à vous raconter mon activité dans la Résistance. Très franchement, je ne m'y attendais guère. Après qu'il m'eut déclaré qu'il n'avait pas l'intention de parler, je le laissais tranquille… Mais peu après, il arriva un grand malheur. Nous le gardions en permanence dans le grenier, attaché avec des menottes et toujours avec deux gardes dans sa cellule. Un jour, alors qu'une grande activité régnait dans la caserne, je dus m'absenter. Je laissai des instructions très sévères pour sa surveillance. Mais les deux gardes qui étaient des soldats ordinaires, commirent une négligence. Ils sortirent de la cellule et le laissèrent seul, toujours attaché aux jambes et aux poignets, un court instant. Cela fut suffisant pour Moulin. A mon retour, je me précipitai dans sa cellule. Moulin gisait à terre. Attaché comme il était, il avait profité du seul petit moment où on l'avait laissé seul pour se jeter, avec une violence incroyable, la tête contre le mur… Je fis appel à toutes les ressources médicales dont nous disposions. Moulin vivait encore. Le crâne fracassé, il était dans le coma et saignait beaucoup… Pendant le trajet vers Paris, dès que ce fut possible, je lui demandai pourquoi il avait agi de la sorte. Il expliqua avec d'énormes difficultés qu'il savait que sa vie était condamnée et qu'il craignait de ne pouvoir supporter, physiquement ou moralement les interrogatoires qu'il devrait endurer à Paris »*

Ainsi donc Barbie continue à tenter, trente ans après les faits, d'accréditer l'idée que c'est exclusivement à une tentative de suicide que devait être attribué l'état physique pitoyable dans lequel il a déposé Jean Moulin au 84 de l'avenue Foch où il a été pris en charge (au sens policier du terme) par Ernst Misselwitz, chef du bureau sécurité du Reich à la Gestapo de Paris.

Arrêté et interrogé le 3 avril 1947, Misselwitz a fait cette déposition *« Très affaibli, marchant difficilement, je dus soutenir Moulin jusqu'à mon bureau. Barbie déclara avoir brutalisé Moulin pendant plusieurs jours parce qu'il avait refusé de donner son identité et de faire des déclarations. Puis il a ajouté que Moulin avait tenté de se suicider à trois reprises différentes, mais à aucun moment il n'expliqua les moyens employés »*

Ce que subit Jean Moulin au 84 de l'avenue Foch n'est connu que par bribes à travers quelques témoignages car Misselwitz sera avare de détails sur le traitement réservé à Barbie dans les chambres de torture de ce sinistre immeuble. Une femme de chambre, Marie-Rose Holveldts, en charge de la nourriture des détenus placés dans des cellules aménagées dans les chambres de bonne du 5° étage, mais qui était aussi la maitresse du secrétaire du commandant Hans Kieffer, patron des services de la Gestapo du 84, a fourni le témoignage suivant :

« Il a beaucoup été torturé, avec le supplice de la baignoire, les décharges électriques et les bouts de bois enfoncés sous les ongles. Il n'a jamais parlé. Je l'ai vu trois fois pour lui donner à manger. Il m'a dit qu'il était ancien préfet de Chartres. Il savait ce qui l'attendait. La dernière fois que je l'ai vu, il était dans un triste état, mais encore lucide ».

Autre témoignage, à forte crédibilité : celui de Suzanne Olivier, un courrier de Jean Moulin qui a été arrêtée à Paris le 9 juin précédent et qui a été écrouée au 84 avenue Foch où au cours de séances de tortures, on lui a arraché huit ongles :

« Un jour…. on m'a confrontée à Jean Moulin. (..) Il m'est apparu défiguré, un bandage à la tête, les mains dans les poches. Il n'a pas dit un mot pendant la confrontation et il avait le regard fixe. On l'aurait cru drogué (…) Les allemands ne lui ont d'ailleurs posé aucune question »

La dégradation de l'état physique de Jean Moulin est telle que *le Sturmbannführer* Karl Bömelburg, responsable de la Gestapo en France, décide de le faire transporter dans une villa au 40 boulevard Victor-Hugo à Neuilly, dite villa Bömelburg, qu'il a transformée en prison pour détenus de marque. Il pense pouvoir le faire efficacement soigner pour le mettre en état d'être interrogé.

Ce séjour de Moulin dans la villa de Bömelburg est confirmé par un témoin majeur. Il s'agit d'André Lassagne en personne, un des raflés de Caluire qui, tout comme le colonel Albert Lacaze et Henri Aubry, a été transféré de Lyon à Paris. Son témoignage, au lendemain de la guerre, est précieux :

« …A la villa Bömelburg, j'ai été confronté à Moulin et à Delestraint (le chef militaire de l'AS, arrêté le 9 juin 1943 et dont la désignation du remplaçant était précisément l'objet de la réunion de Caluire). *Moulin gisait alors sur une civière, le visage en bouillie, recouvert de pansements. « Reconnaissez-vous Max en cet homme ? m'a demandé un allemand. « Non. Comment voulez-vous que je reconnaisse cet homme dans l'état où il se trouve? ai-je répondu.»*

En effet, Jean Moulin a franchi l'ultime étape de son chemin de croix. Bömelburg en rend compte à l'Office Central pour la sécurité du Reich à Berlin. Ordre lui est donné de le transporter sans délai à l'hôpital de la police de la capitale allemande pour tenter de le sauver. L'infirmier Militz est chargé d'accompagner l'escorte du détenu dans un compartiment spécial du train de nuit Paris-Berlin. Nous sommes au soir du 7 juillet 1943.

Le lendemain matin, la permanence de la gare de Francfort reçoit un appel l'informant que l'on vient de déposer au poste de garde, le cadavre d'un individu qui, dans le train Paris- Berlin, est décédé peu avant l'arrivée du convoi à Francfort.

Le commissaire de la police criminelle de Francfort Johann Meiners se transporte immédiatement sur les lieux et opère les constatations suivantes : *« Cadavre d'une personne paraissant avoir beaucoup souffert. Corps donnant l'impression d'être celui d'un homme très faible, dans un état de grande déchéance physique. Âge approximatif difficile à constater, estimé de trente à quarante ans »*

Le commissaire donne des instructions pour faire transporter le corps à l'institut médico-légal de la ville afin de le faire autopsier mais reçoit bientôt un ordre formel de la Gestapo *« Ne vous occupez pas de ce cadavre. Il s'agit d'une affaire qui concerne la Gestapo et elle seule ».*

Parvient bientôt une instruction de Berlin *« Ne pas faire pratiquer d'autopsie. Faire incinérer le cadavre dans les plus brefs délais. En France naturellement »*

En exécution de cet ordre, le corps de Jean Moulin est placé dans un cercueil qui est chargé dans le premier train en partance pour Paris. Un garde est chargé de l'escorter. A son arrivée à la gare de l'Est, le lendemain matin, un militaire allemand accroche à la bière la note suivante : *« Paris, le 9 juillet 1943. Le nommé (état civil actuellement inconnu du soussigné) ressortissant français décédé en territoire allemand, est à retirer ce jour à 18 heures 45 par la police française à la gare de l'Est et à faire incinérer immédiatement au crématorium de cette ville. Les cendres seront placées dans une urne. Signé Müller, Untersturmführer »* .

C'est Ernst Misselwitz l'homme qui avait conduit le premier interrogatoire de Moulin à son arrivée à Paris, qui révèlera que l'urne fut déposée au columbarium du Père Lachaise, sous le numéro 10137. Ce que confirmera le registre du cimetière parisien qui a conservé le billet qui était accroché au cercueil.

Curieusement, le 3 février 1944, soit sept mois après les faits, on fit enregistrer le décès de Jean Moulin à Metz, en remettant à l'officier d'état civil un certificat dumédecin chef allemand Bechke, fixant à deux heures du matin, lors de son transfert vers l'Allemagne, le décès de Jean Moulin et affirmant mensongèrement qu'une autopsie avait été pratiquée par ses soins, concluant à une mort consécutive à une crise cardiaque.

C'est ainsi que fut apposée sur un mur du hall de la gare de Metz, cette plaque que l'on voit encore aujourd'hui *« A la mémoire de Jean Moulin, 1899-1943, (…) présumé mort en gare de Metz, le 8 juillet 1943. »*

Klaus Barbie réfugié en Bolivie a été condamné à mort par contumace, à deux reprises en 1952 et 1954, par le tribunal militaire de Lyon, pour partie des diverses exactions commises par lui dans la région lyonnaise, le Jura et l'Isère, entre 1942 et 1944, sous la qualification de crimes de guerre.

Retrouvé et ramené en France en 1983, il a dû répondre de nouveaux faits d'arrestations suivies de déportations, non visés dans les précédentes poursuites, sous la qualification cette fois de crimes contre l'humanité, seule de nature à permettre de nouvelles poursuites, en raison du caractère imprescriptible de cette catégorie de crime.

Il ne pouvait donc plus être évoqué devant la justice le sort que Barbie a réservé à Jean Moulin, un tel crime de guerre bénéficiant de la prescription de l'action publique.

Mais à travers les récits faits par les derniers témoins encore vivants des crimes reprochés à Barbie qui ont occupé la plupart des 190 heures d'audience tenues par la cour d'assises du Rhône de mai à juillet 1987, a souvent été présente la mémoire de ce fédérateur de l'armée des ombres ayant nom de Jean Moulin dont le destin bascula ici à Caluire, en un lundi de juin 1943.

Barbie ne voulut pas échanger une seule parole avec ses victimes. Il préféra piteusement fuir leur regard. Le dernier jour de son procès, ramené par la force dans l'enceinte de la cour, il lui fut demandé, conformément à la procédure, s'il souhaitait faire une ultime déclaration avant clôture des débats. Son propos fut bref et s'acheva par ces mots *« J'ai combattu la Résistance que je respecte, avec dureté. Mais c'était la guerre. Et, aujourd'hui, la guerre est finie ».*

Mais c'est précisément par ce que la guerre ne peut tout excuser ; parce que la guerre ne peut impunément transformer le soldat en assassin aveugle, qu'un acte de justice doit sanctionner la délinquance de guerre. Car la répression des atteintes à l'intégrité et à la dignité de l'être humain intervenant à l'occasion d'un conflit, est indispensable, non point au nom de la justice du vainqueur venant venger ses victimes, mais d'une morale internationale que les nations civilisées se doivent de promouvoir.

Barbie coupable d'avoir voulu écarter de la communauté des hommes, non seulement les Juifs coupables à ses yeux d'être nés, mais aussi tout ceux qui, à l'instar de Jean Moulin, avaient opposé un front du refus au sanguinaire totalitarisme nazi, se devait de répondre devant la justice de ses exactions.

Cela fut fait en notre palais de justice de Lyon, le 4 juillet 1987, où pour la première fois de son histoire, la France a condamné le crime contre l'Humanité. Justice était indirectement rendue ce jour là, à Jean Moulin et au sacrifice de sa vie auquel il consentit avec un héroïsme qui force l'admiration.

Qui ne garde en mémoire ce grand moment de communion nationale, en ce glacial et venteux 19 décembre 1964, où les cendres du plus emblématique des Résistants entraient au Panthéon, à l'issue d'un flamboyant et inoubliable hommage funèbre d'André Malraux.

Et en échos au célèbre *« Entre ici Jean Moulin avec ton terrible cortège »* semblait s'élever ce murmure de Laure Moulin, la sœur affectionnée de Jean, présente aux côtés de l'ancien chef de la France Libre, au pied des colonnes du temple de la patrie reconnaissante :

« Toi qui, même au milieu de ta course, respirais la jeunesse et la vie, toi qui (…) réalisais cette gageure d'aimer passionnément la vie et de ne pas craindre la mort, puisse ton sacrifice ne pas avoir été vain ! … Puisse notre pays de justice et de liberté apprendre à faire prévaloir le sens du devoir civique sur l'esprit de parti et … que nos compatriotes entendent ta voix leur crier encore « Messieurs, il ya la France ! »

Oui, Jean Moulin dont les tragiques circonstances de l'arrestation et de la mort font désormais partie de la geste de la France, est définitivement entré dans la cohorte de ceux qu'une nation érige en héros de son destin.

A nous générations des temps de paix de tirer les leçons du sacrifice suprême qu'il consentit au nom de l'idéal qui l'animait…les leçons de ces temps de nuit et brouillard où, sur notre sol, des Hommes devinrent des loups pour l' Homme. Non, Jean Moulin n'est pas mort pour rien.

Jean-Olivier Viout
Caluire, 6 novembre 2017